

Zaventem, le 7 janvier 2021

La reconnaissance de COVID comme maladie professionnelle pour les services de police et vaccination

L'année 2021 ne fait que commencer et nous recevons déjà des réponses décevantes à deux préoccupations majeures du personnel, à savoir la reconnaissance du COVID comme maladie professionnelle par les forces de l'ordre et la vaccination.

La reconnaissance du COVID comme maladie professionnelle par les services de police

Après plusieurs questions, le ministre de l'Intérieur a contacté son collègue le ministre de la Santé à ce sujet.

La réponse du ministre de la Santé indique que la première période de confinement (du 18 mars au 17 mai 2020) n'est pas comparable au nouveau confinement du 2 novembre 2020. Le ministre répond également que : « *Il n'existe actuellement aucune preuve scientifique claire qu'un groupe professionnel est à haut risque d'infection à coronavirus dans l'environnement professionnel, à l'exception du personnel hospitalier et des centres de soins résidentiels. De nombreuses études ont été menées depuis le début du virus, mais très peu sur la survenue du COVID-19 dans un cadre professionnel.*

Il a donc demandé au groupe de travail de Fedris de poursuivre son analyse pour voir s'il est possible d'identifier des critères d'exposition en fonction des facteurs de risque dans certaines professions. Les résultats du groupe de travail sont ensuite présentés au comité de direction de Fedris. ».

La vaccination

Sur la base des informations obtenues du bureau du commissaire Corona, le gouvernement nous informe « *Pour ce qui concerne les services de police, il ressort des informations que nous avons pu obtenir qu'ils font partie du groupe particulier des fonctions critiques au sein des professions socio-économiques essentielles qui devrait entrer en ligne de compte pour la vaccination au cours de la phase 1B. L'approche retenue pour ce groupe est d'identifier les membres du personnel à considérer comme vraiment à risque en raison de contacts inévitables avec la population (télétravail impossible) sans possibilité de respecter les gestes barrière essentiels.*

La Taskforce Opérationnalisation de la stratégie de vaccination travaille actuellement à l'identification des personnes de ce groupe particulier, dont font partie les services de police, qui devraient être vaccinés au cours de la phase 1B. L'approche à suivre sera communiquée dès qu'elle aura été déterminée.

Vous trouverez ci-joint, pour votre parfaite information, la réponse complète que nous a été apportée par la responsable de la Taskforce Opérationnalisation de la stratégie de vaccination. ».

Les deux réponses sont décevantes. Nous attendons donc une réponse de notre ministre de l'Intérieur, et du top de la police fédérale et locale.

Proclamer simplement que les forces de police sont un facteur vital dans la lutte contre la pandémie de Covid est une chose. Mais si des mesures doivent être prises pour soutenir et protéger le personnel policier, nous serons vraisemblablement à nouveau exclus.

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-Président National
+32485184952

